

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Joseph GARCIA à Monsieur Hervé PINEAU,

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD Monsieur Jean-Claude ABADIE,

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Madame Caroline BOURGUE,

Date de la convocation : 17/10/2023	Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23 Suffrages exprimés	16
15	Pour	16
01	Contre	00

23.66 - Convention de partenariat « Tous en scène », saison culturelle du Conservatoire et du Réseau des Ecoles de Musique et de Danse de la CDA

Dans le cadre de la saison « Tous en scène » du Conservatoire et du Réseau des Ecoles de Musique et de Danse de la CDA, un concert est programmé en l'église Saint-Pierre de Marsilly, le 3 mai 2024.

La Commune, en tant que propriétaire et exploitant du bâtiment accueillant cette manifestation, met celui-ci à disposition de la Communauté d'Agglomération, prend en charge la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation (agencement de la salle, présence d'un représentant municipal lors du concert), et la restauration des artistes et des techniciens.

Le Conservatoire assure la programmation, l'organisation et le financement de l'évènement.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Considérant la programmation d'un concert en l'église Saint-Pierre de Marsilly, le 3 mai 2024, dans le cadre de la saison culturelle du Conservatoire et du Réseau des Ecoles de Musique et de Danse de la CDA,

Considérant la nécessité de fixer les obligations respectives de la Commune et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à l'occasion de cet évènement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

AR Prefecture

017-211702220-20231024-2366-DE
Reçu le 30/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 25 octobre 2023

Le Maire,
Hervé PINEAU



La Secrétaire,

Annie COURCY

